

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LAVAL - 5301 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/09/2024 - 5873 - 2021 B 00380 - 899 659 650 - AB DEVELOPPEMENT

COMPTES ANNUELS

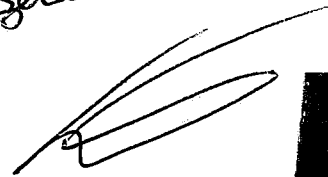
Exercice au 31/12/2023

SASU AB DEVELOPPEMENT

9 B RUE ROBERT FOUILLET

53810 CHANGE

*Extrait certifié conforme
par la gérance*



Agence

185 IMPASSE AMPERE

53100 MAYENNE

02.43.32.00.33

531000406 - 150 - 10609

304544

CERFRANCE 
entreprendre, ensemble

Association de Gestion et de Comptabilité de Mayenne - Sarthe

Ass. loi 1901-Siret 786 249 441 00183-APE 741C-N° TVA:14786249441

AB

Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	13 413		13 413	13 413
Constructions	120 719	15 491	105 228	111 244
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations	500		500	500
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	134 647	15 491	119 156	125 172
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	100		100	383
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 813		3 813	6 616
Charges constatées d'avance (3)	60		60	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 972		3 972	6 999
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	138 619	15 491	123 129	132 171
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-489	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	828	-489
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 339	511
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	118 085	126 805
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 163	3 217
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	542	1 638
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	121 790	131 660
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	123 129	132 171
(1) Dont à plus d'un an (a)	108 435	117 249
(1) Dont à moins d'un an (a)	13 355	14 412
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	15 895		15 895	21 738
Chiffre d'affaires net	15 895		15 895	21 738
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			15 895	21 738
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			6 176	7 861
Impôts, taxes et versements assimilés			1 564	2 726
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 016	9 475
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1	
Total charges d'exploitation (II)			13 757	20 062
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 138	1 676
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 310	2 166
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 310	2 166
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 310	-2 166
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			828	-489

 Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Total des produits (I+III+V+VII)	15 895	21 738
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 067	22 227
BENEFICE OU PERTE	828	-489

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU SASU AB DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 123 129 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 828 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	134 132			134 132
Immobilisations financières	515			515
Total	134 647			134 647
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 475	6 016		15 491
Immobilisations financières				
Total	9 475	6 016		15 491
ACTIF NET				119 156

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 660 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	500		500
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	100	100	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	60	60	
Total	660	160	500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 121 790 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	118 085	9 650	36 214	72 221
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 654	1 654		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	542	542		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 509	1 509		
Produits constatés d'avance				
Total	121 790	13 355	36 214	72 221
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 720			
(**) Dont envers les associés	1 509			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 509 euros.

Charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts	54
Total	54

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	60		
Total	60		

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/06/2024

AB DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital Social : 1 000.00 euros

Siège Social : 9B, Rue Robert Fouillet

53810 CHANGE

RCS de LAVAL N° : 899 659 650

L'an deux mil vingt-quatre,
Le trente juin.

Monsieur BRAULT Alexandre, président, seul associé, a pris notamment la décision suivante statuant sur les comptes clos le 31/12/2023 :

DECISION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	827.95€
Report à nouveau antérieur déficitaire	-489.37€
Dotation à la réserve légale	100.00€
Dotation des réserves facultatives	238.58€

En conséquence de l'affectation décidée ci-dessus, le solde du compte réserves facultatives s'élève à 238.58 € et les capitaux propres s'élèvent à 1 338.58 €.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence



AB

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/06/2024

AB DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital Social : 1 000.00 euros

Siège Social : 9B, Rue Robert Fouillet

53810 CHANGE

RCS de LAVAL N° : 899 659 650

L'an deux mil vingt-quatre, le trente juin.

Monsieur BRAULT Alexandre, président, seul associé, a pris les décisions suivantes statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

Il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des charges et dépenses non déductibles le cas échéant,
- Affectation et répartition du résultat,
- Approbation du compte courant d'associé,
- Etat des conventions réglementées,
- Pouvoir et accomplissement des formalités.

DECISION N° 1 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

L'associé unique, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables (Grand livre, Inventaire, Annexe) et en particulier du bilan et du compte de résultat, tels qu'il les a établis, approuve les comptes de l'exercice. L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Ces documents font ressortir un résultat social de 827.95 €.

DECISION N° 2 : APPROBATION DES DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'associé unique, statuant en application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate l'absence de dépenses et de charges visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du même code.

DECISION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	827.95€
Report à nouveau antérieur déficitaire	-489.37€
Dotation à la réserve légale	100.00€
Dotation des réserves facultatives	238.58€

En conséquence de l'affectation décidée ci-dessus, le solde du compte réserves facultatives s'élève à 238.58 € et les capitaux propres s'élèvent à 1 338.58 €.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

DECISION N° 4 : APPROBATION DU COMPTE COURANT D'ASSOCIE

ETAT DU COMPTE COURANT (extrait GRAND LIVRE)

	Monsieur BRAULT Alexandre
Compte courant associé au 01/01/2023	1558.86 €
Compte courant associé au 31/12/2023	1508.86 €

L'associé unique prend acte du solde du compte courant d'associé en son nom dans les livres comptables de la société. Il n'a pas été productif d'intérêts.

DECISION N° 5 : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- Montant du compte courant associé de Monsieur BRAULT Alexandre, président et associé unique au 31/12/2023 : 1 508.86 €.

DECISION N° 6 : POUVOIR POUR LA REALISATION DES FORMALITES

L'associé unique a tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités consécutives aux présentes décisions et notamment le dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce de LAVAL.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de délibération.

Monsieur BRAULT Alexandre

